



## **Comment ouvrir un bureau de représentation en Chine**

L'ouverture d'un bureau de représentation est souvent la première étape d'une présence en Chine. Selon le Règlement provisoire relatif à l'administration des bureaux de représentation des entreprises étrangères du 30 octobre 1980 et le Décret d'application relatif à l'approbation et à l'administration des bureaux de représentation des entreprises étrangères du 13 février 1995, un bureau de représentation est un bureau de liaison, sans le statut de personnalité morale.

Un bureau de représentation ne peut mener des affaires en son propre nom ; sa société mère d'outre-mer doit signer tous les contrats et prendre la responsabilité de toutes les activités commerciales effectuées par son bureau de représentation.

Néanmoins, selon l'Article 4 du Règlement d'application relatif à l'approbation et à l'administration des bureaux de représentation des entreprises étrangères, un bureau de représentation a le droit

- de créer et de maintenir les contacts d'affaires
- d'introduire et de promouvoir les produits,
- de mener des études de marché,
- de procéder à des échanges techniques.

Pour créer un bureau de représentation en Chine, l'investisseur étranger doit soumettre divers documents au service des autorités responsables chinoises, en général, la représentation locale du Ministère du Commerce, dont :

- une demande signée par le responsable légal de l'entité étrangère,
- le certificat d'immatriculation ou un document légal analogue certifiant l'existence de l'entité étrangère dans son pays d'origine,
- une preuve de solvabilité délivrée par une banque étrangère,
- les lettres de référence des représentants principaux,
- la formule de demande d'établissement d'un bureau de représentation des entreprises étrangères, et la formule de demande pour les personnels d'un bureau de représentation des entreprises étrangères.

L'autorité en charge de l'approbation délivrera alors un certificat d'approbation qui est habituellement valide pour trois ans et renouvelable. Dans les différents secteurs, les autorités compétentes des différents secteurs peuvent rédiger un Règlement spécifique qui ne s'applique qu'au secteur concerné.

Les bureaux de représentation coûtent peu et peuvent être ouverts facilement. Les sites les plus courants pour la mise en place de bureaux de représentation sont situés à Beijing et à Shanghai.

Le bureau de représentation est une forme originale, pragmatique d'implantation qui permet aux entreprises étrangères de se familiariser avec la réalité chinoise et d'appréhender des potentialités du marché.